

**2013/5189 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, le SYTRAL et Kéolis relative à la mise en place de panneaux de guidage urbains sur des mâts d'éclairage, propriété de la Ville de Lyon** (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 11/02/2013, p. 0258)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Cette délibération consiste à signer une convention avec Kéolis et le SYTRAL pour l'installation de panneaux guidage sur des mâts électriques appartenant à la Ville de Lyon.

Cette signalétique permettra une meilleure lisibilité de l'accès aux transports en commun afin d'inciter la population à l'usage de ces transports. Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

(Adopté.)